

M. BLACKMORE: Les chiffres du ministère concernent-ils les assistés ou ceux qui travaillent?

L'hon. M. McLARTY: Les assistés. Les statistiques du ministère du Travail relatives à l'embauchage ont trait en grande partie à ceux qui touchent des secours. Je ne me propose pas de citer tous les chiffres, à moins que ce ne soit le désir du comité, mais je vais en citer suffisamment pour donner un aperçu de la diminution constatée, en ce qui concerne le nombre d'assistés. Je serai heureux de fournir ceux qui ont trait à n'importe quelle ville ou collectivité, mais je puis dire, de façon générale, qu'entre les mois de mars et de juillet, le nombre des chômeurs et des assistés a sensiblement diminué.

Je vois que l'honorable député de Vancouver-Est désire me poser une question. Ces chiffres proviennent du Bureau fédéral de la statistique et ont trait au nombre d'assistés. Je serai heureux de fournir aux honorables membres tous les chiffres qu'ils désirent.

M. MacINNIS: Quelle est la plus récente date visée?

L'hon. M. McLARTY: J'ai ici les chiffres jusqu'à la fin juillet 1940, pour 41 villes canadiennes. La diminution moyenne est de 24.6 p. 100. Je serai heureux de fournir à quiconque le désire, les chiffres relatifs à toute ville mentionnée dans cette liste.

M. MacINNIS: J'estime que ces chiffres ne valent pas le papier sur lequel ils sont imprimés. Ils n'indiquent que le nombre d'assistés, alors qu'une foule de personnes non assistées sont encore sans travail. Or, ce sont précisément ceux-là auxquels je m'intéresse: les chômeurs non assistés. Les assistés ont au moins de quoi vivre. Bien qu'ils ne soient qu'estimatifs, le Bureau de la statistique possède les seuls chiffres réels en ce qui concerne le nombre de chômeurs. Ces statistiques indiquent que le nombre des travailleurs s'est accru depuis le début de juillet, mais elles ne fournissent pas le nombre de chômeurs. Les plus récentes statistiques du Bureau furent compilées jusqu'à la fin de mai, alors que l'on estimait le nombre des chômeurs à 305,000. Or, il se peut que des milliers d'entre eux aient été rayés des listes d'assistance et ne reçoivent rien. Je voudrais que ces personnes puissent obtenir du secours jusqu'à ce qu'on leur ait fourni de l'emploi. C'est ce que doit faire tout gouvernement qui s'intéresse au bien-être de sa population.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député a tout à fait raison. Je croyais avoir précisé qu'il s'agissait ici des assistés et non pas nécessairement du nombre de chômeurs. Ses

[L'hon. M. McLarty.]

chiffres sont exacts. Cependant, j'ai cru opportun de citer les statistiques compilées au ministère du Travail, car seul le nombre d'assistés nous permet d'estimer les résultats obtenus par ce ministère.

M. MacINNIS: La distinction que j'ai cherché à établir—je ne sais si j'y ai réussi—c'est qu'il ne faut pas confondre le nombre d'assistés avec le nombre de chômeurs; ce sont là deux choses tout à fait différentes. Si nous rayons tous les chômeurs de la liste des assistés, personne ne recevra de secours mais le nombre de chômeurs n'aura pas changé.

L'hon. M. McLARTY: Mais il n'y a pas eu d'inscription des chômeurs. Les chiffres que j'ai cités sont le résultat de l'inscription de ceux qui émargeaient à l'assistance. Il va sans dire qu'ils ne sont peut-être pas complets. Je reconnais l'exactitude des chiffres compilés par le Bureau de la statistique; cependant, il n'y a pas eu d'inscription des chômeurs. Je me suis borné à citer les chiffres obtenus à la suite de l'inscription du ministère du Travail.

M. GILLIS: J'attache beaucoup d'importance aux chiffres qu'a cités le ministre et j'aimerais les voir consigner au *hansard*. Sans tenir à ce que nous les discussions à la Chambre ce soir, j'estime qu'il serait bon que nous les ayons sous la main, afin de pouvoir mieux les étudier. J'appuie également les remarques de l'honorable député de Vancouver-Est. Depuis des années, on voit une province après l'autre déclarer que le chômage diminue et citer des chiffres à cet effet. Je sais, cependant, qu'en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse, ceux qui ont vu rayer leurs noms des listes d'assistance sont toujours sans emploi, bien que le Gouvernement puisse prétendre à faux que le chômage diminue, parce que les listes d'assistance paraissent moins chargées.

Le chômage prend maintenant une nouvelle tournure dans notre partie du pays, par suite de la mise à pied, parce qu'ils ne sont pas canadiens, de sujets étrangers. Les régions minières de la Nouvelle-Ecosse comptent actuellement un grand nombre de ces gens. J'ai discuté la question avec le ministre en cette Chambre, il y a environ un mois, et il m'a assuré qu'il s'était abouché avec les autorités provinciales à ce sujet, que l'on était arrivé à une entente et que les difficultés de ce genre seraient vite réglées à l'avenir. Or, il m'est parvenu aujourd'hui même une dépêche d'une autre région de la province, m'apprenant qu'un certain nombre d'Italiens avaient été mis à pied pour la raison susdite et qu'ils ne pouvaient obtenir d'allocations de secours. Ces gens me priaient de bien vouloir communiquer les faits au ministre. Je saisis donc cette occasion de lui demander